

# GUIDE DES PROGRAMMES EUROPÉENS 2014 - 2020

Novembre 2014

---

Fiches des  
programmes  
européens

Conseils pour le  
montage de  
projets

[www.bfce.eu](http://www.bfce.eu)



# Le Bureau Bourgogne Franche-Comté Europe

Les Régions Bourgogne et Franche-Comté disposent, depuis 2006, d'un bureau de représentation à Bruxelles. Créé par les deux Conseils régionaux, le Bureau Bourgogne Franche-Comté Europe (BFCE) est un relais régional auprès des institutions européennes.

Il représente à Bruxelles les intérêts des collectivités membres de l'Association Bourgogne Franche-Comté Europe (régions, départements, agglomérations, villes). Le Bureau BFCE a pour mission de former et d'informer les décideurs locaux sur les questions européennes et d'animer le dialogue avec les réseaux européens. Enfin, il aide les porteurs de projets à solliciter des financements européens.

Il les accompagne dans la rédaction et la présentation de leurs dossiers pour qu'ils répondent aux exigences des différents programmes. Il informe, oriente et accompagne les acteurs régionaux et locaux dans leurs échanges avec les institutions européennes.

Voir les membres de l'ABFCE : [www.bfce.eu](http://www.bfce.eu)

# Sommaire

## Introduction

–

Le guide des programmes européens 2014 - 2020 [p. 4](#)

## PARTIE 1. Fiches programmes

–

Action extérieure [p. 5](#)

Agriculture [p. 8](#)

Cohésion [p. 11](#)

Consommation, Santé [p. 18](#)

Culture, Citoyenneté [p. 22](#)

Education, Jeunesse et Sport [p. 26](#)

Emploi, Affaires sociales [p. 31](#)

Energie, Environnement [p. 35](#)

Entreprises, Innovation [p. 40](#)

Recherche, Innovation [p. 46](#)

Technologies de l'Information et de la Communication [p. 52](#)

Tourisme [p. 56](#)

Transports [p. 59](#)

## PARTIE 2. Conseils pour le montage de projets

–

Règles générales [p. 63](#)

Cycle de vie d'un projet européen [p. 64](#)

Ressources et accompagnement des porteurs de projets [p. 66](#)

Index des fiches [p. 68](#)

–

# LE GUIDE DES PROGRAMMES EUROPÉENS

Le guide des programmes européens s'adresse aux collectivités locales et régionales membres de l'**Association Bourgogne Franche-Comté Europe** (ABFCE), ainsi qu'aux acteurs de ces territoires comme les entreprises, les organisations de la société civile, les pôles de compétitivité, les établissements d'enseignement.

Ce guide doit permettre aux acteurs souhaitant donner une dimension européenne à leurs projets, de découvrir les programmes européens. Il offre un aperçu global des programmes de financement : une fiche d'explication pour chaque programme européen, les contacts locaux, nationaux et européens utiles, et des conseils pratiques pour élaborer un projet.

Certains thèmes peuvent se retrouver dans plusieurs programmes. Ainsi, chaque chapitre comprend la description des principaux instruments et un renvoi vers d'autres programmes pertinents au regard du thème du projet.

## LES PROGRAMMES SECTORIELS

Le guide traite uniquement des programmes européens sectoriels pour la programmation financière 2014-2020. À la différence des fonds européens structurels et d'investissement (FEDER, FSE, FEADER), gérés aux niveaux régional et national,

les programmes européens dits sectoriels sont en principe gérés directement par la Commission européenne et ses agences, plus rarement de façon déconcentrée. En règle générale, pour bénéficier d'un financement européen, il faut s'inscrire dans un partenariat constitué d'acteurs provenant de plusieurs pays. Autre spécificité des programmes sectoriels, les projets sont sélectionnés par la procédure des appels à propositions : les dossiers proposés sont mis en concurrence au niveau européen.

## FAIRE APPEL AU BUREAU BFCE

Le Bureau BFCE informe, oriente et accompagne les collectivités régionales et locales membres de l'association, ainsi que les acteurs des territoires, vers les programmes européens sectoriels.

> [Contact](#)

# Action extérieure

## FICHES PROGRAMMES

- > OSC - AL
- > Les autres programmes

FICHE 1.

# OSC-AL

## Programme en faveur des organisations de la société civile et des autorités locales

BUDGET : 1,9 MILLIARD €

L'action extérieure de l'Union européenne est mise en oeuvre à travers des instruments de financement à destination des pays partenaires de l'UE dans le monde. Parmi ces instruments, **le programme OSC-AL soutient les projets des acteurs de la société civile (OSC), des collectivités locales (AL) et de leurs réseaux, en faveur du développement.**

### PRIORITÉS

Promouvoir la participation des OSC et des AL à la réduction de la pauvreté, à la gouvernance et au développement de stratégies durables dans les pays partenaires. Le programme vise à renforcer les capacités des organisations de la société civile et des autorités locales dans les pays partenaires de l'UE, à promouvoir une approche territoriale du développement et un environnement propice à la participation des citoyens et à l'action de la société civile.

### Quels projets ?

Projets de coopération bilatérale, renforcement des réseaux et éducation/sensibilisation au développement et à la solidarité internationale.

### Volet 1.

#### ACTIONS DE COOPÉRATION : CONTRIBUTION À LA GOUVERNANCE ET AU DÉVELOPPEMENT

- 1.1 Société civile
- 1.2 Autorités locales
- 1.3 Approche territoriale du développement

### Volet 2.

#### RENFORCEMENT DES RÉSEAUX D'AUTORITÉS LOCALES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

### Volet 3.

#### ÉDUCATION ET SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT EN EUROPE

### Pays participants

Le programme couvre en principe tous les pays en développement. Pour les actions de coopération du volet 1, la Commission européenne publie une liste de pays éligibles pour des projets.

### Qui peut déposer un projet ?

Les collectivités locales et les organisations de la société civile de l'UE et des pays partenaires.

### EN SAVOIR PLUS

#### DOCUMENTS

[Le règlement OSC-AL](#)  
[Le programme multiannuel](#)  
[Les appels à propositions](#)

#### RESSOURCES

[DG DEVCO - Commission européenne](#)  
[Le programme OSC-AL](#)  
[Bureau BFCE](#)



## LES AUTRES PROGRAMMES **ACTION EXTÉRIEURE**

### **ACTION EXTÉRIEURE ET DÉVELOPPEMENT**

Les instruments financiers de l'action extérieure de l'Union européenne couvrent l'ensemble des objectifs européens en matière de développement et de coopération avec les pays hors UE.

En fonction de la programmation, du pays ou de la région du monde concernés, des instruments financiers européens peuvent être d'intérêt pour les actions des collectivités, parmi lesquels :

- > Biens publics mondiaux (ICD)
- > Démocratie et droits de l'Homme
- > L'instrument européen de voisinage (IEV)
- > L'instrument de pré-adhésion (IPA II)
- > L'instrument de partenariat (IP)
- > Fonds européen de développement (FED)

[Service européen d'action extérieure](#)

[DG DEVCO - Commission européenne](#)

[AFCCRE](#) : "Politique européenne de développement – la place des collectivités territoriales"

### **ÉDUCATION ET JEUNESSE**

Le budget européen de l'action extérieure alimente aussi des projets en matière d'Education, de Formation et de Jeunesse avec des pays hors Union européenne dans le cadre du programme Erasmus +.

- > [Erasmus +](#)

### **RECHERCHE ET INNOVATION**

Le financement d'Horizon 2020 est aussi ouvert à la coopération internationale pour certains volets.

- > [Horizon 2020](#)

### **CULTURE**

Le programme Europe Créative permet de consacrer 30 % du budget des projets de coopération aux activités dans des pays hors UE.

- > [Europe Créative](#)

# Agriculture

FICHES PROGRAMMES

- > Horizon 2020
- > La politique agricole commune



## Horizon 2020

# Sécurité alimentaire, agriculture/sylviculture durables, recherche marine, eaux intérieures, bioéconomie

BUDGET : 3,8 MILLIARDS €

Ce programme vise à répondre aux défis en termes de sécurité alimentaire, tout en assurant la protection des ressources naturelles et un développement durable de l'agriculture et de la sylviculture.

### Objectifs

Horizon 2020 regroupe les financements européens en matière de recherche et d'innovation.  
[Voir la fiche Horizon 2020.](#)

### PRIORITÉS

- > **Assurer des approvisionnements suffisants en aliments sains, sûrs et de qualité, et en autres bioproduits**
- > **Développer des systèmes de production primaire productifs, durables et efficaces dans l'utilisation des ressources**
- > **Promouvoir les services écosystémiques et le rétablissement de la biodiversité**
- > **Promouvoir des chaînes d'approvisionnement, de traitement et de commercialisation compétitives et émettant peu de carbone**

### Domaines d'actions

#### AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

Sécurisation de la production alimentaire, gestion durable des ressources et action pour le climat, développement territorial équilibré pour les zones rurales

#### SECTEUR AGROALIMENTAIRE

Consommateurs, environnement et santé, compétitivité du secteur

#### RESSOURCES ET RECHERCHE MARINES

Gestion durable des ressources halieutiques, sécurité alimentaire, innovation dans la recherche marine

#### BIO-ÉCONOMIE

Réduction de la dépendance de l'UE aux énergies fossiles, réalisation des objectifs de l'UE pour 2020 en matière d'action pour le climat et de politique énergétique

### Programmation

La Commission européenne publie tous les deux ans le programme de travail pour ce volet d'Horizon 2020. Toutes les actions soutenues par le programme sont détaillées dans ce document.

### Qui peut déposer un projet ?

Toute entité juridique établie dans un État membre ou un pays associé. Les autorités publiques locales, régionales et nationales, les entreprises dont les PME, les organismes de recherche (universités, instituts de recherche), les organisations européennes et internationales, la société civile.

### EN SAVOIR PLUS

#### DOCUMENTS

[Les appels à propositions](#)  
[Fiche générale Horizon 2020](#)

#### RESSOURCES

[Site du programme](#)  
[Le programme en France](#)  
[Bureau BFCE](#)



LES AUTRES PROGRAMMES

## AGRICULTURE : LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

La Politique Agricole Commune (PAC) est une politique commune à tous les États membres de l'Union européenne. Elle a pour principaux objectifs d'assurer un niveau de vie décent aux agriculteurs et de garantir aux consommateurs un approvisionnement alimentaire stable, sûr et à un prix abordable.

Les priorités de la PAC pour la période 2014-2020 sont de garantir une production alimentaire viable, d'assurer la gestion durable des ressources naturelles, de favoriser un développement équilibré de l'ensemble des territoires ruraux de l'UE.

### GESTION DE LA 'PAC'

La gestion courante du 1er pilier de la PAC (aides directes) relève de la responsabilité des États membres.

Le second pilier de la PAC - la politique de développement rural - est également géré par les États membres qui choisissent des mesures adaptées à leurs besoins.

En France, les Régions sont responsables de la gestion des programmes régionaux de développement rural, financés par le Fonds européen de développement rural (FEADER).

[DG Agriculture - Commission européenne](#)

[La PAC en France](#)

[Le FEADER](#)

### ACTIONS DE PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES

#### Actions d'information dans le domaine de la PAC

La Commission européenne cofinance des actions d'information dans le domaine de la politique agricole commune. Un appel à propositions est publié une fois par an. Ces actions d'information dans le domaine de la PAC visent notamment à :

- > favoriser la présentation, la mise en œuvre et le développement de la PAC et la sensibilisation du public,
- > informer les agriculteurs et les autres acteurs des zones rurales,
- > promouvoir le modèle agricole européen et sa compréhension par les citoyens.

[DG Agriculture - Commission européenne](#)

#### Promotion des produits agricoles issus de l'UE

L'UE soutient des actions d'information et de promotion destinées à promouvoir l'image des produits agricoles et alimentaires de la Communauté dans les pays tiers et sur le marché intérieur, notamment en termes de qualité, d'aspects nutritionnels et de sûreté des denrées alimentaires et des modes de production. Les bénéficiaires des aides sont les organisations professionnelles ou interprofessionnelles reconnues par les pouvoirs publics et agissant dans les secteurs concernés par ces mesures.

[FranceAgriMer](#)

# Cohésion

## FICHES PROGRAMMES

- > Politique de cohésion
- > Interreg V A France-Suisse
- > Interreg V B Europe du Nord Ouest
- > Interreg V B Espace Alpin
- > Interreg Europe
- > Urbact



## LES FONDS STRUCTURELS LA POLITIQUE DE COHÉSION

La politique de cohésion de l'UE vise à réduire l'écart entre les niveaux de développement des régions européennes afin de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en Europe.

Elle est mise en œuvre par des programmes opérationnels (PO) pluriannuels (2014-2020), reposant sur un partenariat entre l'Union européenne, les Etats membres et les Régions. La France bénéficie pour la période 2014-2020 de 15,9 milliards d'euros au titre de la politique de cohésion.

### LES FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT

- > Le **Fonds de Cohésion** concerne les Etats membres dont le Revenu National Brut est inférieur à 90% de la moyenne communautaire. La France n'en bénéficie pas ;
- > Le **Fonds Social Européen** (FSE) soutient les actions pour l'emploi et la formation ;
- > Le **Fonds Européen de Développement Régional** (FEDER) vise à améliorer l'attractivité des territoires et à corriger les déséquilibres régionaux dans l'UE.
- > Le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural** (FEADER) soutient le développement économique et social des zones rurales ;
- > Le **Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche** (FEAMP).

[DG Regio - Commission européenne](#)

En France, les Régions sont responsables de la gestion des programmes opérationnels régionaux, financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE).

### Conseil régional de Bourgogne

[www.region-bourgogne.fr](http://www.region-bourgogne.fr)

[L'Europe s'engage en Bourgogne](#)

### Conseil régional de Franche-Comté

[www.franche-comte.fr](http://www.franche-comte.fr)

[L'Europe s'engage en Franche-Comté](#)

### LA COOPÉRATION TERRITORIALE

La politique de cohésion de l'UE est également mise en œuvre à travers des programmes de coopération territoriale (INTERREG). Ces programmes de coopération transfrontalière (INTERREG VA), transnationale (INTERREG VB), interrégionale (INTERREG Europe) sont gérés de façon décentralisée. Compte-tenu de leur logique transnationale, ils sont abordés dans le guide à l'instar des programmes sectoriels.

Les programmes INTERREG détaillés dans ce chapitre sont ceux qui concernent les territoires des membres de l'ABFCE, c'est-à-dire :

- INTERREG VA France-Suisse,
- INTERREG VB Espace Alpin et VB Europe du Nord-Ouest,
- INTERREG Europe.

# Interreg VA France - Suisse

**BUDGET : 65,9 MILLIONS €** L'INTERREG VA France-Suisse permet de développer des **projets de coopération entre les régions transfrontalières françaises et suisses.**

**Fonctionnement** Le programme est mis en œuvre sous la responsabilité de la région Franche-Comté, autorité de gestion des fonds FEDER, et de la Coordination Régionale Interreg suisse pour ce qui concerne les financements suisses. Le projet de programme 2014-2020 n'est pas encore validé. Il est disponible sur le site Internet Interreg France-Suisse.

**Objectifs**

- Faciliter l'innovation et son usage sur le territoire pour générer richesse et emploi.
- Assurer l'aménagement harmonieux et durable d'un territoire au patrimoine remarquable mais fragile.
- Accompagner les changements de modes de mobilités transfrontalières.
- Accroître la formation et mieux accompagner la mobilité de la main d'œuvre pour développer et stabiliser l'emploi sur toute la zone de coopération.

## PRIORITÉS

1. **RAPPROCHER LES STRUCTURES ET SOUTENIR LES PROJETS INNOVANTS**
2. **PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL**
3. **ENCOURAGER LE TRANSPORT DURABLE**
4. **FAVORISER L'EMPLOI ET LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

## Territoires éligibles

**En France** : le Territoire de Belfort, le Doubs, le Jura, l'Ain, la Haute Savoie.

**En Suisse** : les cantons du Jura, de Neuchâtel, de Vaud, de Berne, du Valais, de Fribourg.

Voir la [couverture géographique](#).

La participation d'acteurs situés en dehors du périmètre directement éligible pourra être envisagée de manière exceptionnelle, dans des conditions très précises.

## EN SAVOIR PLUS

### DOCUMENTS

[Le programme 2014-2020](#)  
[Présentation du programme](#)

### RESSOURCES

[Le site du programme](#)  
[Région Franche-Comté : autorité de gestion du programme](#)

# Interreg V B Europe du Nord-Ouest

**BUDGET : 396 MILLIONS €** Ce programme de coopération transnationale soutient des partenariats européens sur des thématiques communes à la zone Europe du Nord-Ouest.

## Fonctionnement

Le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais est l'autorité de gestion et le point de contact national pour ce programme.

## PRIORITÉS

### > RENFORCER LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE, L'INNOVATION

Améliorer les performances en matière d'innovation à travers la coopération internationale

### > SOUTENIR LA MUTATION VERS UNE ÉCONOMIE 'BAS-CARBONE'

Stratégies (émissions, efficacité énergétique, lutte contre le changement climatique)

Technologies, produits, procédés et services

Systèmes de transport

### > PROMOUVOIR L'UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES ET DES MATIÈRES PREMIÈRES

Optimiser l'utilisation et la réutilisation des matières premières et des ressources naturelles

## Pays participants

**Allemagne, Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse**

En France, **13 régions** sont concernées : l'Alsace, la **Bourgogne**, la Bretagne, la Basse Normandie, la Champagne-Ardenne, le Centre, la **Franche-Comté**, la Haute Normandie, l'Île de France, la Lorraine, les Pays de la Loire, la Picardie et le Nord-Pas de Calais.

## Qui peut déposer un projet ?

Les autorités publiques locales, nationales et internationales, les organisations de la société civile, les établissements d'éducation et de recherche, les organismes intermédiaires et les agences, les entreprises.

## EN SAVOIR PLUS

### DOCUMENTS

[Le programme 2014-2020](#)  
[Couverture géographique](#)  
[Les projets 2007-2013](#)

### RESSOURCES

[Le site du programme](#)  
[Point de contact national](#)  
[Bureau BFCE](#)

FICHE 5.

# Interreg VB Espace Alpin

**BUDGET : 140 MILLIONS €** Le programme soutient les projets de coopération entre les acteurs de l'Espace Alpin sur des problématiques communes.

**Fonctionnement** Le Land de Salzburg est l'autorité de gestion.  
Pour la France, la Région Rhône-Alpes est le point de contact national.

## PRIORITÉS

1. **RENFORCER L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE**
2. **SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE 'BAS CARBONE'**
3. **PROMOUVOIR L'UTILISATION DURABLE DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL, ET PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES**
4. **RENFORCER LA GOUVERNANCE MULTINIVEAUX ET TRANSNATIONALE**

**Pays participants** Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Slovénie, Suisse  
En France, 4 régions sont éligibles : PACA, Rhône-Alpes, **Franche-Comté** et Alsace.

**Qui peut déposer un projet ?** Autorités publiques, agences, PME, établissements d'enseignement supérieur, organismes de formation/recherche, organismes intermédiaires, société civile. La coopération public-privé est fortement encouragée.

## EN SAVOIR PLUS

### DOCUMENTS

[La programmation 2014-2020](#)  
[Résultats des projets 2007-2013](#)

### RESSOURCES

[Le site du programme](#)  
[P.C.N France](#)  
[Bureau BFCE](#)

# Interreg EUROPE

BUDGET : 359 MILLIONS €

**Ce programme soutient des projets de coopération entre toutes les régions de l'Union européenne, la Norvège et la Suisse.**

## Fonctionnement

Le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais est l'autorité de gestion et le point de contact national.

## Types de projets

Le programme finance des projets d'échanges d'expériences et des plateformes thématiques.

## Objectifs

- > Renforcer les politiques régionales en favorisant les apprentissages au niveau européen
- > Soutenir les échanges d'expériences et de pratiques entre les régions pour intégrer ces apprentissages dans les politiques régionales

## PRIORITÉS

Ce programme est composé de 4 axes :

1. **RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE, INNOVATION**
2. **COMPÉTITIVITÉ DES PME**
3. **ÉCONOMIE 'BAS CARBONE'**
4. **ENVIRONNEMENT ET UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES**

## Pays participants

Les 28 Etats membres de l'UE ; sous réserve d'un accord avec l'UE, la Norvège, la Suisse.

## Qui peut déposer un dossier ?

Autorités locales, régionales et nationales, agences et organismes intermédiaires, universités, instituts de recherche, établissements d'enseignement supérieur, entreprises.

## EN SAVOIR PLUS

### DOCUMENTS

[Programmation 2014-2020](#)  
[Les projets 2007-2013](#)

### RESSOURCES

[Le site du programme](#)  
[P.C.N France](#)  
[Autorité de gestion](#)  
[Bureau BFCE](#)



## URBACT III

BUDGET : 74 MILLIONS €

**Ce programme soutient des projets de coopération sur le développement urbain durable.****Fonctionnement**

Le Ministère français délégué à la Ville est l'autorité de gestion du programme.

**Objectifs**

Renforcer les politiques de développement urbain à travers l'échange transnational, le renforcement des compétences, la capitalisation et la diffusion.

**Types de projets**

Le programme finance des projets d'échanges d'expériences et des plateformes thématiques.

Les actions : le renforcement des capacités pour le développement urbain durable notamment en matière de gestion, élaboration et mise en oeuvre de stratégies intégrées de développement urbain durable.

## PRIORITÉS

Priorités thématiques

1. RECHERCHE ET INNOVATION
2. ÉCONOMIE 'BAS CARBONE'
3. ENVIRONNEMENT ET UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES
4. EMPLOI ET MOBILITÉ PROFESSIONNELLE
5. INCLUSION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

**Pays participants**

Les 28 Etats membres de l'UE, la Norvège et la Suisse

**Qui peut déposer un dossier ?**

Autorités locales, régionales et nationales, agences et organismes intermédiaires, universités, instituts de recherche, établissements d'enseignement supérieur, entreprises.

## EN SAVOIR PLUS

## DOCUMENTS

[Programmation 2014-2020](#)  
[Les projets 2007-2013](#)

## RESSOURCES

[Le site du programme](#)  
[Le programme en France](#)  
[Bureau BFCE](#)

## DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Le FEDER peut soutenir des **actions innovatrices** dans le domaine du développement urbain durable. Ces actions comprennent des études et des projets pilotes permettant de repérer ou de tester de nouvelles solutions liées aux défis du développement urbain durable et qui présentent un intérêt au niveau de l'Union européenne.

Les actions innovatrices s'adressent à toute autorité urbaine (agglomération, ville) ou groupement d'autorités urbaines d'au moins 50 000 habitants. [DG Regio - Commission européenne](#)

# Consommation Santé

## FICHES PROGRAMMES

- > Santé 2014-2020
- > Horizon 2020 - Santé
- > Consommation 2014
- > Les autres programmes

FICHE 8.

# Santé en faveur de la croissance

BUDGET : 449 MILLIONS €

Le programme Santé est le principal instrument financier de l'Union européenne pour la mise en oeuvre de sa stratégie en matière de santé.

## Objectifs

- > Améliorer la santé des citoyens de l'UE
- > Réduire les inégalités en matière de santé
- > Encourager l'innovation dans le domaine de la santé
- > Améliorer la viabilité des systèmes de santé
- > Protéger les citoyens de l'UE de menaces transfrontalières graves

## Pays éligibles

Les 28 pays membres de l'UE, l'Islande, le Lichtenstein et la Norvège.

## Qui peut déposer un projet ?

Pouvoirs publics, organismes du secteur public, notamment les instituts de recherche et les établissements de santé, universités, établissements d'enseignement supérieur, organismes non-gouvernementaux et organisations internationales œuvrant dans le domaine de la santé.

## PRIORITÉS

Ce programme est composé de quatre types d'actions :

1. **Recenser, diffuser et promouvoir l'adoption de bonnes pratiques pour promouvoir la santé, prévenir les maladies et œuvrer à la création de conditions favorables à des modes de vie sains**
2. **Elaborer des méthodes relatives aux situations d'urgence sanitaire**
3. **Développer des outils pour renforcer les capacités dans le domaine de la santé publique et favoriser des systèmes de santé innovants, efficaces et viables**
4. **Améliorer l'accès des citoyens de l'UE aux connaissances et aux informations médicales**

## EN SAVOIR PLUS

### DOCUMENTS

[Règlement](#)  
[Les appels à propositions](#)

### RESSOURCES

[P.C.N France](#)  
[Site du programme](#)

## HORIZON 2020

## Santé, changement démographique et bien-être

**BUDGET : 7,5 MILLIARDS €** Ce programme (Défi sociétal n°1 d'Horizon 2020) soutient les initiatives de recherche et d'innovation en matière de santé et de changement démographique.

**Objectifs généraux** Horizon 2020 regroupe les financements européens en matière de recherche et d'innovation.  
[Voir la fiche Horizon 2020.](#)

## PRIORITÉS

**LA SANTÉ POUR TOUS  
LE VIEILLISSEMENT ACTIF ET L'INDÉPENDANCE DES PERSONNES ÂGÉES  
INTERVENIR DE FAÇON PLUS EFFICACE ET SÛRE  
PROMOUVOIR UN SYSTÈME DE SANTÉ DURABLE**

**Fonctionnement** La Commission européenne publie tous les deux ans le programme de travail pour ce volet d'Horizon 2020. Toutes les actions soutenues par le programme sont détaillées dans ce document.

**Activités**

- > Améliorer la connaissance sur la santé, le vieillissement et les causes des maladies
- > Améliorer la capacité à suivre la santé et à prévenir, détecter et gérer les maladies
- > Aider les personnes âgées à rester actives et en bonne santé
- > Développer et tester de nouveaux modèles dans le domaine de la santé

**Qu i peut déposer un projet ?** Toute entité juridique établie dans un État membre ou un pays associé. Les autorités publiques, les entreprises dont les PME, les organismes de recherche (universités, instituts de recherche), les organisations européennes et internationales, la société civile.

## EN SAVOIR PLUS

## DOCUMENTS

[Les appels à propositions](#)  
[Fiche générale Horizon 2020](#)

## RESSOURCES

[Le programme en France](#)  
[Le site du programme](#)  
[Bureau BFCE](#)

# Consommateurs 2014-2020

**BUDGET : 188,8 MILLIONS €** Ce programme concerne la protection de la santé, de la sécurité et des intérêts sociaux et économiques des consommateurs européens au sein du marché intérieur.

## PRIORITÉS

- > **SÉCURITÉ**  
Consolider et renforcer la sécurité des produits par une surveillance efficace des marchés dans toute l'Union
- > **INFORMATION ET ÉDUCATION DES CONSOMMATEURS**  
Faire connaître les droits, soutenir les organisations de consommateurs
- > **DROITS ET VOIES DE RECOURS**  
Consolider les droits des consommateurs par la réglementation et l'amélioration de l'accès aux voies de recours
- > **RESPECT DE LA LÉGISLATION**  
Renforcement de la coopération entre les instances nationales, conseil aux consommateurs

**Pays éligibles** Les 28 pays membres de l'UE. Certains pays tiers peuvent être éligibles sous réserve de signature d'un accord avec l'UE.

**Bénéficiaires** Les autorités chargées de la politique des consommateurs, de la sécurité et de l'application des lois, le réseau des centres européens des consommateurs, les organisations de défense des consommateurs à l'échelon européen et les organisations nationales de défense des consommateurs.

## EN SAVOIR PLUS

### DOCUMENTS

[Règlement](#)  
[Les appels à propositions](#)

### RESSOURCES

[DG Sanco - Commission européenne](#)  
[Site du programme](#)

LES AUTRES PROGRAMMES

**CONSOMMATION  
SANTÉ**



### ASSISTANCE À L'AUTONOMIE À DOMICILE (AAL)

Le programme AAL (en français 'AAD' – Assistance à l'autonomie à domicile) soutient des projets en matière de technologies de l'information et de la communication dans le domaine du vieillissement en bonne santé. Ces projets doivent concerner le développement de produits ou d'innovations proches de la mise sur le marché.

> [Fiche 'AAL'](#)

# Culture Citoyenneté

## FICHES PROGRAMMES

- > Europe pour les citoyens
- > Europe Créative
- > Les autres programmes

FICHE 11.

# Europe pour les citoyens

**BUDGET : 185 MILLIONS €** 'Europe pour les citoyens' est le programme de soutien aux initiatives citoyennes, aux jumelages de villes et aux projets relatifs à la mémoire européenne.

- Objectifs généraux**
- > Permettre aux citoyens de mieux comprendre l'Union, son histoire et sa diversité.
  - > Promouvoir la citoyenneté européenne et améliorer son exercice.
- 
- Objectifs spécifiques**
- > **Sensibiliser au travail de mémoire, à l'histoire, et aux valeurs communes de l'UE**
  - > **Encourager la participation démocratique et civique des citoyens au niveau de l'UE, en leur permettant de mieux comprendre l'élaboration des politiques européennes.**
- 

## PRIORITÉS

### VOLET 1. TRAVAIL DE MÉMOIRE EUROPÉENNE

20% du budget

Ce volet finance des projets relatifs aux régimes totalitaires de l'histoire moderne de l'Europe (notamment mais pas exclusivement le nazisme, le fascisme, le stalinisme et les régimes communistes totalitaires).

### VOLET 2. ENGAGEMENT DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATION CIVIQUE

60% du budget

Ce volet couvre les activités portant sur la participation civique au sens large du terme : les jumelages, les initiatives favorisant la compréhension mutuelle, le dialogue interculturel, l'exercice des droits et responsabilités des citoyens, l'engagement dans la société et le volontariat au niveau de l'UE.

### VOLET 3. ACTION HORIZONTALE / VALORISATION

10% du budget

Cette action finance les activités de communication institutionnelle de l'UE relatives à la citoyenneté européenne (événements, études, diffusion des résultats de projets etc.).

—

## Pays éligibles

Les 28 Etats membres de l'Union européenne, le Monténégro et la Serbie ; la République de Macédoine, l'Albanie, et la Bosnie-Herzégovine, sous réserve de la signature de protocoles d'accord avec la Commission.

—

## Qui peut déposer un projet ?

Autorités et organisations locales et régionales, y compris leurs associations, comités de jumelage, organismes de recherche et de réflexion sur les politiques publiques européennes, organisations de la société civile (y compris les associations de victimes), organisations culturelles, de jeunesse et d'enseignement.

## EN SAVOIR PLUS

### DOCUMENTS

[Les appels à propositions](#)  
[Le règlement](#)

### RESSOURCES

[Le site du programme](#)  
[Le programme en France](#)  
[Bureau BFCE](#)

FICHE 12.

# Europe Créative

BUDGET : 1, 4 MILLIARD €	Ce programme soutient les secteurs de la culture, de la création et de l'audiovisuel.
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Favoriser la sauvegarde et la promotion de la diversité culturelle et linguistique de l'UE</li> <li>&gt; Renforcer la compétitivité des secteurs de la culture et de la création</li> </ul>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Soutenir la capacité des secteurs de la culture et de la création à opérer à une échelle transnationale.</li> <li>&gt; Encourager la circulation transnationale des œuvres et des opérateurs.</li> <li>&gt; Atteindre de nouveaux publics en Europe et au-delà.</li> <li>&gt; Renforcer la capacité financière des acteurs de la culture et de la création (PME).</li> <li>&gt; Favoriser la coopération politique transnationale afin d'appuyer l'élaboration des politiques, l'innovation, le développement des publics et la création de nouveaux modèles commerciaux.</li> </ul>
Pays éligibles	Les 28 Etats membres de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la République de Macédoine, le Monténégro et la Serbie. <a href="#">Informations</a>
Qui peut déposer un projet ?	Autorités locales et régionales, Grandes entreprises, Centres de formation, Administrations d'Etats, ONG, PME, Associations.

## PRIORITÉS

### VOLET CULTURE DESTINÉ AUX ACTEURS DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

#### 30% du budget

- > Adaptation aux technologies numériques
- > Internationalisation des carrières des opérateurs
- > Tournées, manifestations et expositions internationales
- > Diffusion de la littérature européenne
- > Développement de l'audience

### VOLET MEDIA DESTINÉ AU SECTEUR DE L'AUDIOVISUEL

#### 55% du budget

- > Utilisation des technologies numériques
- > Conception d'œuvres audiovisuelles (diffusion européenne)
- > Coproductions européennes et internationales
- > Accès au marché
- > Activités transnationales de marketing
- > Commercialisation et distribution transnationales au moyen de plateformes en ligne
- > Développement des publics
- > Nouveaux modèles de distribution flexible
- > Soutien aux festivals

### VOLET TRANSECTORIEL DESTINÉ À L'ENSEMBLE DES SECTEURS

#### 15% du budget

- > Instrument de garantie de prêts destiné aux PME et d'assistance aux établissements financiers pour l'évaluation des projets culturels et créatifs.
- > Mesures en faveur de la coopération internationale dans le secteur de la culture (études, travaux avec les organisations internationales, etc.).



## Principaux types d'actions financées

Les projets internationaux de coopération entre organisations culturelles et créatives, les réseaux transnationaux, la traduction et la promotion d'œuvres littéraires, les plateformes d'opérateurs culturels favorisant une programmation européenne.

Le développement des compétences et la formation des professionnels de l'audiovisuel, le développement d'œuvres pour les marchés de la télévision et du cinéma européens, la distribution et la commercialisation d'œuvres audiovisuelles, les festivals de cinéma assurant la promotion des films européens, le développement du public pour les films européens.

### EN SAVOIR PLUS

#### DOCUMENTS

[Les appels à propositions](#)  
[Le règlement](#)

#### RESSOURCES

[Le programme en France](#)  
[Le site internet du programme](#)  
[Bureau BFCE](#)



## LES AUTRES PROGRAMMES CULTURE ET CITOYENNETÉ

### ERASMUS +

Il soutient les projets dans les domaines de la jeunesse, l'éducation et le sport. Il peut notamment financer des échanges de jeunes sur des thèmes divers, par exemple la citoyenneté européenne ou les droits culturels, des projets de Partenariats stratégiques dans le domaine de l'enseignement favorisant les collaborations avec le monde de la culture, et des alliances sectorielles pour l'amélioration des compétences dans le secteur culturel.

> [ERASMUS +](#)

### HORIZON 2020

Le programme européen de recherche et d'innovation peut soutenir des activités de R&D dans le domaine de la préservation du patrimoine, la modélisation 3D, et la numérisation de collections d'œuvres d'art ou d'ouvrages.

> [HORIZON 2020](#)

### EASI

Les pratiques innovantes faisant intervenir les acteurs culturels dans les politiques sociales peuvent être soutenues par le programme européen sur l'emploi et l'innovation sociale. Il vise également à favoriser l'accès des micro-entreprises aux financements.

> [EaSi](#)

### COSME

Le programme de soutien aux entreprises et à l'innovation permet de réaliser des projets européens sur le tourisme, notamment le tourisme culturel, et sur le développement du secteur du luxe et de la mode à l'échelle européenne. Il vise particulièrement les PME dans le secteur des industries culturelles et créatives.

> [COSME](#)

### FEDER ET FSE

En fonction du contenu des programmes opérationnels, le FEDER et le FSE peuvent soutenir les acteurs culturels pour des projets locaux. Les programmes INTERREG peuvent permettre la collaboration entre acteurs de différentes régions d'Europe dans le but de développer leur interconnexion.

> [FEDER et FSE](#)

> [INTERREG](#)

# Education Jeunesse Sport

## FICHES PROGRAMMES

- > Erasmus +
- > Les autres programmes

FICHE 13.

# ERASMUS +

BUDGET : 14,7 MILLIARDS €

**Objectifs généraux** Ce programme concerne les projets en matière d'éducation, de jeunesse et de sport.

- Contribuer aux objectifs de la Stratégie Europe 2020.
- Contribuer aux objectifs européens en matière d'éducation et de formation ('ET 2020').
- Contribuer au développement de l'enseignement supérieur des pays hors UE.
- Contribuer aux objectifs du cadre pour la coopération européenne pour la jeunesse (2010 - 2018).
- Développer la dimension européenne du sport, en particulier le sport amateur au niveau local.

**Pays éligibles** Les 28 Etats membres de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Turquie, la République de Macédoine. Pour certaines actions, d'autres pays hors Union européenne peuvent participer au programme. [Informations](#)

**Domaines d'intervention**

1. Education et formation
2. Jeunesse
3. Sport

## ERASMUS + Education et Formation

BUDGET : 12 MILLIARDS €

**Objectifs spécifiques** Améliorer le niveau des compétences clés des Européens  
Favoriser la qualité, l'innovation et l'internationalisation dans l'éducation et la formation  
Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie en Europe

### ACTIONS FINANCÉES : 1. MOBILITÉ DES INDIVIDUS

- > Mobilité des apprenants et du personnel
- > Doubles-diplômes de Master 2
- > Garantie de prêts pour les étudiants suivant un Master à l'étranger

### 2. COOPÉRATION POUR L'INNOVATION

- > Partenariats stratégiques transnationaux
- > 'Alliances de la connaissance' entre les institutions de l'enseignement supérieur et les entreprises
- > 'Alliances des compétences' dans certains secteurs de l'économie
- > Projets de renforcement de capacités visant à soutenir les organisations dans leur processus de modernisation et d'internationalisation
- > Constitution de plateformes informatiques de support comme eTwinning

### 3. SOUTIEN AUX RÉFORMES POLITIQUES

- > Collecte de données dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse
- > Initiatives de prospection pour stimuler l'émergence de politiques innovantes
- > Soutien aux outils permettant la reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications
- > Coopération avec des organisations internationales
- > Soutien au dialogue des parties prenantes

## PROGRAMME JEAN MONNET

- > Centres d'excellence, chaires et modules Jean Monnet
- > Débats politiques avec le monde académique
- > Soutien pour organiser des activités en relation avec les études européennes
- > Conférences et études

### Qui peut déposer un projet ?

Toute organisation publique ou privée d'un pays participant au programme, active dans le champ de l'éducation ou du marché du travail en ce qui concerne les domaines de l'éducation et formation professionnelle, de l'apprentissage tout au long de la vie.

Pour le volet mobilité, la participation est restreinte aux établissements de l'enseignement supérieur, organisations coordinatrices au niveau national, établissements d'éducation primaire et secondaire.

## ERASMUS + Jeunesse

BUDGET : 1,4 MILLIARD €

### Objectifs spécifiques

- > Améliorer le niveau des compétences clés (langues étrangères, compétences numériques etc.) des jeunes, y compris les jeunes avec moins d'opportunités
- > Développer l'employabilité des jeunes et faciliter la reconnaissance de l'apprentissage non formel
- > Promouvoir la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe
- > Améliorer la qualité du travail auprès de la jeunesse, soutenir la coopération entre les organisations de jeunesse
- > Soutenir les réformes politiques à l'échelon local, régional et national
- > Soutenir la production de données en soutien à la conception des politiques de jeunesse
- > Promouvoir la mobilité des jeunes et la coopération entre les pays du programme et les pays partenaires

### ACTIONS FINANCÉES

- 1. MOBILITÉ DES JEUNES ET DES TRAVAILLEURS DE JEUNESSE**
- 2. COOPÉRATION ET PARTENARIAT POUR L'INNOVATION ET LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES**
- 3. SOUTIEN À LA RÉFORME DES POLITIQUES**

### Qui peut déposer un projet ?

Pour le volet 1 : autorités publiques et leurs associations, ONG, entreprises sociales, groupes de jeunes, GECT, organismes à but lucratif actifs dans la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Pour le volet 2 : les institutions de l'éducation supérieure, écoles, associations, entreprises, collectivités, instituts de recherche, fondations, centres de formation ou d'orientation.

## ERASMUS + Sport

BUDGET : 266 MILLIONS €

### Objectifs spécifiques

- > Lutter contre le dopage, les matchs truqués, la violence, le racisme et l'intolérance.
- > Soutenir la bonne gouvernance dans le sport et les doubles carrières des athlètes.
- > Promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité des chances et l'activité physique bienfaisante pour la santé.

### Actions financées

- 1. **PARTENARIATS COLLABORATIFS**
- 2. **MANIFESTATIONS SPORTIVES À BUT NON LUCRATIF**

### Qui peut déposer un projet ?

Toute organisation à but non lucratif ou toute autorité publique.

### EN SAVOIR PLUS

#### DOCUMENTS

[Règlement](#)  
[Appels à propositions Education](#)  
[Appels à propositions Jeunesse](#)  
[Appels à propositions Sport](#)

#### RESSOURCES

[Erasmus + en France](#)  
[Site Education](#)  
[Site Jeunesse](#)  
[Site Sport](#)  
[Bureau BFCE](#)

## LES AUTRES PROGRAMMES **EDUCATION, JEUNESSE, SPORT**

---

Les projets Education, Jeunesse et Sport peuvent aussi être concernés par les programmes suivants :

### **FEDER ET FSE**

Les fonds structurels peuvent notamment soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans leurs projets de recherche. Le FSE peut accompagner l'accès à l'emploi de certains publics désavantagés, comme les jeunes, notamment grâce à des formations qualifiantes.

- > [FEDER et FSE](#)

### **EUROPE CRÉATIVE**

Le programme « Europe créative » compte parmi ses objectifs l'amélioration des compétences des acteurs culturels (artistes, managers, etc.). À travers le financement de réseaux européens sur des secteurs spécifiques, il permettra l'émergence de pratiques innovantes pour la formation des professionnels.

- > [Europe Créative](#)

### **HORIZON 2020**

Les premiers participants au programme Horizon 2020 sont les établissements d'enseignement supérieur. Le programme de recherche et d'innovation finance notamment des projets de coopération entre le monde universitaire et le monde de l'entreprise pour la création de nouveaux cursus innovants.

- > [HORIZON 2020](#)

### **COSME**

Le programme COSME de soutien aux entreprises et à l'innovation comprend l'action « Erasmus pour jeunes entrepreneurs », qui offre la possibilité à de jeunes entrepreneurs de développer leurs compétences auprès d'un manager de PME expérimenté en Europe.

- > [COSME](#)

### **EaSI**

Le programme EaSI, créé pour soutenir la politique sociale de l'Union européenne, finance notamment des projets d'innovation sociale. Ces actions peuvent concerner le secteur de l'éducation.

- > [EaSI](#)

### **EUROPE POUR LES CITOYENS**

Le programme de soutien aux jumelages peut apporter des subventions aux projets de jumelages entre collectivités européennes. Ces projets peuvent faire participer les établissements scolaires, les associations sportives, les groupes de jeunes, voire même cibler un de ces thèmes en particulier.

- > [Europe pour les citoyens](#)

# Emploi Affaires sociales

## FICHES PROGRAMMES

- > EASI
- > Horizon 2020
- > Les autres programmes

FICHE 14.

EaSI

# Programme pour l'emploi et l'innovation sociale

**BUDGET : 919 MILLIONS €** Ce programme a pour objectif de soutenir, notamment à travers l'innovation sociale, des initiatives en faveur de l'emploi et de la protection sociale. Il participe à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

## Objectifs

- > Renforcer la coordination entre les Etats membres dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (systèmes de protection sociale et marché du travail)
- > Moderniser la législation de l'UE et s'assurer de son application effective
- > Promouvoir la mobilité des travailleurs dans un marché du travail ouvert
- > Favoriser l'accès aux micro-financements pour les groupes vulnérables et les micro-entreprises
- > Favoriser l'accès des entreprises sociales à des financements

## PRIORITÉS

Le programme EaSI se divise en 3 axes :

**PROGRESS** : modernisation des politiques sociales et de l'emploi (61% du budget)

**EURES** : réseau de services pour la mobilité professionnelle (18% du budget)

**MICROFINANCE ET ENTREPRENARIAT SOCIAL** (21% du budget)

## Actions financées

Analyse et expérimentations sociales dans les domaines visés par le programme, actions d'apprentissages mutuels et de dissémination, soutien aux acteurs actifs dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale, notamment les ONG, actions en faveur de la formation et de la mobilité des travailleurs, soutien aux entreprises sociales et aux institutions de microfinance.

## Pays éligibles

Les 28 Etats membres de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein. Les pays candidats et candidats potentiels à l'accession peuvent également participer (sauf au volet EURES) à la condition de signer un accord avec l'Union européenne. [Informations](#)

## Qui peut déposer un projet ?

Les autorités locales, régionales et nationales, les services pour l'emploi, les partenaires sociaux, les ONG, les institutions de recherche et d'enseignement supérieur, les instituts nationaux de statistiques, les média, les entités spécialisées énoncées dans le droit de l'Union, les experts en évaluation et étude d'impacts.

Les établissements publics ou privés, établis au niveau local, régional ou national et fournissant des microcrédits et les entreprises sociales pour l'axe 'microfinance et entrepreneuriat social'.

## EN SAVOIR PLUS

### DOCUMENTS

[Les appels à propositions](#)  
[Le règlement](#)

### RESSOURCES

[Le site du programme](#)  
[Bureau BFCE](#)



## HORIZON 2020

## Sociétés inclusives, innovantes et réflexives

BUDGET : 1,3 MILLIARD €

Le défi sociétal n°6 d'Horizon 2020 soutient des initiatives de recherche et d'innovation dans le domaine des sciences sociales. Horizon 2020 regroupe les financements européens en matière de recherche et d'innovation. [Voir la fiche Horizon 2020.](#)

## Objectifs

Promouvoir une meilleure compréhension de l'Europe, soutenir des sociétés européennes novatrices et réflexives et assurant l'insertion de tous.

## PRIORITÉS

- > **DES SOCIÉTÉS INCLUSIVES** : les changements sociaux et leur impact sur la cohésion sociale, le rôle de l'Europe en tant qu'acteur sur la scène mondiale, les pratiques, services et politiques visant à construire des sociétés résilientes, inclusives, participatives.
- > **DES SOCIÉTÉS INNOVANTES** : soutenir « L'Union de l'innovation » et l'Espace européen de la recherche, explorer de nouvelles formes d'innovation, notamment sociale, promouvoir une coopération cohérente et efficace avec les pays tiers.
- > **DES SOCIÉTÉS RÉFLEXIVES** : étudier le patrimoine, la mémoire, l'identité, l'intégration ainsi que l'interaction et la traduction culturelles au niveau européen. Travaux de recherche sur l'histoire, la littérature, l'art, la philosophie et les religions des régions et pays européens, le rôle de l'Europe dans le monde.

## Qui peut déposer un projet ?

Toute entité juridique établie dans un État membre ou un pays associé.

Les autorités publiques locales, régionales et nationales, les entreprises dont les PME, les organismes de recherche (universités, instituts de recherche), les organisations européennes et internationales, la société civile.

## EN SAVOIR PLUS

## DOCUMENTS

[Les appels à propositions](#)  
[Fiche générale Horizon 2020](#)

## RESSOURCES

[Le programme en France](#)  
[Le site du programme](#)  
[Bureau BFCE](#)



LES AUTRES PROGRAMMES

## EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

### FEDER ET FSE

Le FSE soutient les actions pour l'emploi et la formation. En particulier, l'initiative pour l'emploi des jeunes, qui mobilise notamment des fonds du FSE, a été mise en place pour aider les jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation.

- > [FEDER et FSE](#)

### ERASMUS +

Le programme pour l'éducation et la jeunesse peut soutenir des projets d'intégration par le sport, et des projets de mobilité pour des jeunes sans emploi.

- > [ERASMUS +](#)

### ASSISTANCE À L'AUTONOMIE À DOMICILE

Le programme AAL (en français « AAD » – Assistance à l'autonomie à domicile) soutient des projets en matière de technologies de l'information et de la communication destinées à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dans de bonnes conditions.

- > [AAL](#)

### FONDS EUROPÉEN D'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS

Il soutient les actions menées par les pays de l'UE pour apporter une assistance matérielle aux plus démunis (denrées alimentaires, vêtements, etc.). Cette assistance matérielle doit s'accompagner de mesures d'intégration sociale, notamment des services de conseil et d'assistance visant à aider les personnes à sortir de la pauvreté.

- > [Fonds d'aide aux plus démunis](#)

# Energie Environnement

## FICHES PROGRAMMES

- > Energie - Horizon 2020
- > Environnement - Horizon 2020
- > LIFE - Environnement
- > Les autres programmes

# Énergies sûres, propres et efficaces

BUDGET : 5,9 MILLIARDS €

Ce programme soutient des initiatives de recherche et d'innovation en matière d'énergie.

## Objectifs généraux

Horizon 2020 regroupe les financements européens en matière de recherche et d'innovation.  
[Voir la fiche Horizon 2020.](#)

## PRIORITÉS

- > Réduire la consommation d'énergie et l'empreinte carbone
- > Développer l'offre d'électricité à bas coûts et à faibles émissions de carbone
- > Développer des combustibles de substitution et des sources d'énergie mobiles
- > Développer un réseau européen électrique unique et intelligent
- > Développer de nouveaux savoirs et technologies
- > Renforcer la solidité du processus décisionnel et l'implication des consommateurs
- > Commercialiser les innovations et diffuser les solutions non technologiques

## Activités

La Commission européenne publie tous les deux ans le programme de travail pour ce volet d'Horizon 2020. Toutes les actions soutenues par le programme sont détaillées dans ce document.

**Exemples d'actions :** projets de démonstration et d'innovation en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de biocarburants, de réseaux intelligents, l'initiative 'Villes et communautés intelligentes', l'ingénierie financière et l'assistance technique ELENA (Banque européenne d'investissement).

## Qui peut déposer un projet ?

Toute entité juridique établie dans un État membre ou un pays associé.

Les autorités publiques locales, régionales et nationales, les entreprises dont les PME, les organismes de recherche (universités, instituts de recherche), les organisations européennes et internationales, la société civile.

## EN SAVOIR PLUS

### DOCUMENTS

[Les appels à propositions](#)  
[Fiche générale Horizon 2020](#)

### RESSOURCES

[Site du programme](#)  
[Site du programme en France](#)  
[Bureau BFCE](#)

## Horizon 2020

Climat, Environnement, Economie des ressources et  
matières premières

BUDGET : 3,1 MILLIARDS €	Ce programme soutient des initiatives de recherche et d'innovation en matière de changement climatique, de protection de l'environnement et d'économie des ressources.
Objectifs généraux	Horizon 2020 regroupe les financements européens en matière de recherche et d'innovation. <a href="#">Voir la fiche Horizon 2020.</a>
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. La transition vers une économie efficace dans l'utilisation de ses ressources et résiliente aux effets du changement climatique (croissance verte, économie circulaire)</b></li> <li><b>2. La protection et la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes</b></li> <li><b>3. Une offre et un usage durables des matières premières</b></li> </ol>
Priorités	La Commission européenne publie tous les deux ans le programme de travail pour ce volet d'Horizon 2020. Toutes les actions soutenues par le programme sont détaillées dans ce document.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Lutte et adaptation au changement climatique</li> <li>&gt; Protection de l'environnement, gestion durable des ressources naturelles, des déchets, de l'eau, de la biodiversité et des écosystèmes</li> <li>&gt; Garantir un approvisionnement durable en matières premières (hors énergie et agriculture)</li> <li>&gt; Transition vers une économie verte à travers l'éco-innovation</li> <li>&gt; Développement de systèmes internationaux d'information et d'observation</li> <li>&gt; Patrimoine culturel</li> </ul>
Qui peut déposer un projet ?	Toute entité juridique établie dans un État membre ou un pays associé.  Les autorités publiques locales, régionales et nationales, les entreprises dont les PME, les organismes de recherche (universités, instituts de recherche), les organisations européennes et internationales, la société civile.

## EN SAVOIR PLUS

## DOCUMENTS

[Les appels à propositions](#)  
[Fiche générale Horizon 2020](#)

## RESSOURCES

[Le site du programme](#)  
[Le programme en France](#)  
[Bureau BFCE](#)

# Programme pour l'environnement et le climat

**BUDGET : 3,456 MILLIARDS €** Ce programme soutient des actions en faveur de l'environnement et relatives au changement climatique.

## Objectifs généraux

- > Contribuer à la transition vers une économie efficace dans l'utilisation des ressources, lutter contre la perte de biodiversité, soutenir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.
- > Améliorer l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de l'application de la législation européenne en matière d'environnement et de climat.
- > Contribuer à une meilleure gouvernance en matière d'environnement et de climat à tous les niveaux et soutenir la mise en œuvre du 7ème programme d'action pour l'environnement (PAE).

## PRIORITÉS

### ENVIRONNEMENT (75% du budget)

Environnement et utilisation rationnelle des ressources  
Nature et Biodiversité  
Gouvernance et information en matière d'environnement

### ACTION POUR LE CLIMAT (25% du budget)

Atténuation du changement climatique  
Adaptation au changement climatique  
Gouvernance et information en matière de climat

## Types de projets

Projets pilotes, de démonstration, de meilleures pratiques et projets intégrés.

## Pays éligibles

Les 28 pays membres de l'UE. Dans certains cas, des organisations de pays tiers peuvent participer au programme.

## Qui peut déposer un projet ?

Les organismes publics et privés établis au sein de l'Union européenne.

## EN SAVOIR PLUS

### DOCUMENTS

[Les appels à propositions](#)  
[Le règlement LIFE](#)

### RESSOURCES

[Le site du programme](#)  
[Le programme en France](#)  
[Enviropea](#)  
[Bureau BFCE](#)



LES AUTRES PROGRAMMES

## ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

### FEDER

L'énergie durable, l'utilisation efficace des ressources et la protection de l'environnement font partie des priorités d'investissement du FEDER. En fonction des axes prioritaires de chaque programme opérationnel régional, le FEDER peut financer des projets relatifs à l'énergie et l'environnement.

- > [FEDER et FSE](#)

### ERASMUS +

Le programme pour l'éducation et la jeunesse peut soutenir par exemple des projets d'échanges de jeunes sur la thématique du développement durable, du renforcement de capacités des établissements d'enseignement ou encore des doubles diplômes.

- > [ERASMUS +](#)

### INTERREG

Les budgets alloués aux programmes INTERREG proviennent du FEDER. À ce titre, l'énergie et l'environnement comptent parmi les priorités d'investissements de ces programmes de coopération territoriale.

- > [INTERREG](#)

### EUROPE POUR LES CITOYENS

Un projet de jumelage de villes ou un projet sur l'engagement démocratique financé par ce programme peut avoir comme axe principal le développement durable.

- > [Europe pour les citoyens](#)

### MÉCANISME POUR L'INTERCONNEXION (MIE)

Le MIE soutient notamment le développement des grands réseaux d'infrastructures d'énergie.

- > [MIE](#)

# Entreprise & Innovation

## FICHES PROGRAMMES

- > COSME
- > Eurostars II
- > Horizon 2020
- > Les autres programmes



# COSME

BUDGET : 2,3 MILLIARDS €

Ce programme soutient la politique européenne en faveur des entreprises, en particulier des PME.

## Objectifs généraux

- > Renforcer la compétitivité et le développement durable des entreprises, en particulier des PME
- > Encourager une culture d'entreprise et promouvoir la création de PME et leur croissance

Le programme COSME s'articule en quatre volets :

## PRIORITÉS

**1. Améliorer les conditions-cadres** dans lesquelles évoluent les entreprises européennes afin de garantir leur compétitivité et leur pérennité. Les actions financées peuvent inclure :

- > des mesures visant à améliorer la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques concernant les entreprises ;
- > des mesures visant à encourager la coopération et l'échange de bonnes pratiques ;
- > le soutien au développement de la politique en faveur des PME ;
- > des initiatives visant à accélérer l'émergence d'industries aux activités transsectorielles caractérisées par une proportion élevée de PME (exemple : le tourisme).

**2. Faciliter l'accès des PME aux financements** dans leurs phases de démarrage et de croissance :

- > instrument d'investissement en capital-risque : financement en fonds propres remboursable par le biais d'intermédiaires financiers ;
- > instrument de garantie de prêts : des prêts directs ou mécanismes de partage de risques.

**3. Améliorer l'accès des entreprises aux marchés européen et international**, y compris à travers le Réseau Entreprise Europe (EEN). Le réseau EEN, présent dans 50 pays, facilite l'accès aux financements européens, oriente à l'international, offre un conseil juridique et des services d'information aux PME.

**4. Encourager l'esprit d'entreprise en Europe.** Il finance le développement de compétences entrepreneuriales, en ciblant en particulier les nouveaux entrepreneurs, les jeunes et les femmes. Il soutient par ailleurs les mesures prises par les Etats membres.

## Pays éligibles

Les 28 Etats membres de l'Union européenne ; l'Islande, la Moldavie, la République de Macédoine, le Monténégro et la Turquie ont signé un accord de participation ; Albanie, Bosnie-Herzégovine, Arménie, Ukraine, Algérie, Liban, Tunisie, Serbie sont en voie de signer un accord pour participer au programme. [Informations](#)

## Qui peut déposer un projet ?

Toutes les entreprises, en particulier les PME, les organismes privés ou publics, les intermédiaires financiers (mise en œuvre des instruments financiers).

## EN SAVOIR PLUS

### DOCUMENTS

[Les appels à propositions](#)  
[Le règlement](#)

### RESSOURCES

[Le site du programme](#)  
[Le programme en France](#)  
[Réseau EEN](#)  
[Bureau BFCE](#)

FICHE 20.

# EUROSTARS II

BUDGET : 1,14 MILLIARD €

L'objectif d'Eurostars est de soutenir des projets collaboratifs de PME innovantes à fort potentiel de croissance réalisant d'importants investissements en recherche et développement.

## Objectifs généraux

Ce programme vise le développement d'un produit, d'un procédé ou d'un service innovant, en trois ans maximum. La commercialisation doit ensuite intervenir dans les deux ans suivant la fin du projet. L'innovation doit donc être proche du marché.

## PRIORITÉS

Ce programme s'applique à tous les domaines technologiques à condition que l'innovation soit suffisamment orientée vers le marché.

Il peut permettre aux PME de développer :

- > **Des produits, des technologies, des connaissances**
- > **Une présence sur de nouveaux marchés**
- > **Des relations avec de nouveaux partenaires**
- > **Leur positionnement technologique**
- > **La reconnaissance et la visibilité de leurs compétences**
- > **Un réseau européen**

## Pays éligibles

Les 28 Etats membres de l'Union européenne, la Norvège, Israël, l'Islande, la Suisse, la Turquie, la Corée du Sud.

## Qui peut déposer un projet ?

Le coordinateur doit être une PME innovante, c'est-à-dire consacrer cinq équivalents temps plein à la recherche et développement pour cent salariés et dix au-delà de cent employés. Les partenaires peuvent être des PME, des entreprises plus grandes, des centres de recherche (publics ou privés), des universités (publiques ou privées), des hôpitaux.

Deux entités de deux Etats participants sont nécessaires pour déposer un projet.

## EN SAVOIR PLUS

### DOCUMENTS

- [Les appels à propositions](#)
- [Le guide du candidat](#)
- [Le règlement](#)

### RESSOURCES

- [P.C.N France](#)
- [Le site du programme](#)
- [Le programme en France](#)
- [Bureau BFCE](#)

# Volet 2. Primauté industrielle

BUDGET : 17 MILLIARDS €

Le volet 2. d'Horizon 2020 soutient la création et la croissance d'entreprises innovantes.

Publication : [Les PME et Horizon 2020](#)

## Objectifs généraux

Voir la fiche générale [Horizon 2020](#).

## Objectifs spécifiques

- > **Accélérer le développement d'innovations et de technologies clés pour le futur**
- > **Aider les PME innovantes à devenir des entreprises prééminentes au niveau mondial**

Ce volet du programme Horizon 2020 est composé de trois axes :

### TECHNOLOGIES

## 1. LEADERSHIP DANS LES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES

Il s'adresse aux domaines de recherche ayant une dimension industrielle importante. Il est constitué de trois domaines clés :

- > **Les technologies clés génériques (KET)**, c'est-à-dire les nanotechnologies, les matériaux avancés, les systèmes de production, les biotechnologies. L'outil utilisé est le partenariat public-privé. Trois partenariats public-privé sont créés sur les sujets suivants : les bâtiments basse-consommation d'énergies, les usines du futur pour permettre la compétitivité de l'Europe et les industries de traitement durables.
- > **Les Technologies de l'information et de la communication** (voir [la fiche TIC](#))
- > **L'Espace** pour assurer la compétitivité et l'indépendance de l'Europe, permettre des avancées dans le domaine des technologies spatiales, permettre l'exploitation des données spatiales, promouvoir la recherche européenne. Les outils utilisés pour les financements sont ici les appels à propositions.

### FINANCEMENT À RISQUE

## 2. ACCÈS AU FINANCEMENT À RISQUE

Quatre instruments financiers existent pour permettre aux entreprises et aux organisations engagées dans la recherche et l'innovation d'avoir un accès plus facile aux prêts et aux garanties :

- > **Mécanisme de garantie PME ou SMEG** : mécanisme de garantie des prêts permettant d'octroyer des prêts aux PME
- > **Mécanisme en faveur des PME innovantes et à forte croissance** : financements sous la forme de capital-risque dans le cadre d'Horizon 2020 et de COSME pour les PME
- > **Mécanisme de financement à risques partagés** : octroi de services de prêts et de garanties pour les prêts de la Banque Européenne d'Investissement aux entreprises
- > **Mécanisme de garantie** pour les projets risqués menés par des PME ou entreprises de taille intermédiaire

## INNOVATION

## 3. INNOVATION DANS LES PME

Les actions de soutien à l'innovation dans les PME prennent plusieurs formes :

> **L'INSTRUMENT PME**

Soutien à des projets individuels ou collaboratifs de PME pour développer un produit ou un service innovant. Ces entreprises peuvent obtenir des fonds, un coaching gratuit et un accès au financement à risque plus facile.

> **LE RÉSEAU EUROPÉEN DES ENTREPRISES (EEN)**

Le réseau EEN, présent dans 50 pays, facilite l'accès aux financements européens, oriente à l'international, offre un conseil juridique et des services d'information aux PME. Il offre des services personnalisés et des actions de mobilisation et de réseautage au bénéfice des PME.

—

## Bénéficiaires éligibles

Les entreprises et en particulier les PME, les groupes de recherche, pour le volet leadership dans les technologies industrielles

Les entreprises et en particulier les PME, les groupes de recherche, les organismes financiers intermédiaires, les partenariats public-privé pour le volet accès au financement à risque. Les PME, les organisations intermédiaires comme les clusters pour le volet innovation dans les PME

## EN SAVOIR PLUS

## DOCUMENTS

[Les appels à propositions](#)  
[Fiche générale Horizon 2020](#)

## RESSOURCES

[Site du programme](#)  
[Le programme en France](#)  
[Bureau BFCE](#)



LES AUTRES PROGRAMMES

**ENTREPRISES ET INNOVATION****FEDER**

« Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises » fait partie des priorités d'investissement de la nouvelle politique de cohésion. Les actions soutenues dépendent des choix opérés dans les programmes opérationnels régionaux.

- > [FEDER](#)
- > [INTERREG](#)

**ASSISTANCE À L'AUTONOMIE À DOMICILE**

Le programme d'assistance à l'autonomie à domicile soutient le développement d'innovations technologiques ou de services pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées à leur domicile. Des entreprises doivent être présentes dans chaque partenariat et commercialiser les innovations issues du projet dans les deux ans suivant la fin du projet.

- > [AAL](#)

# Recherche / Innovation

## FICHES PROGRAMMES

- > Horizon 2020 - Excellence scientifique
- > Les autres programmes

# Horizon 2020

HORIZON 2020 rassemble tous les financements de l'UE en matière de recherche, de développement et d'innovation (RDI) dans un seul programme. Il soutient la stratégie Europe 2020 ainsi que la mise en place et le fonctionnement de l'Espace européen de la recherche.

BUDGET : 77 MILLIARDS €

## ARCHITECTURE D'HORIZON 2020 : LES TROIS PILIERS

### VOLET 1

#### EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

24,4 MILLIARDS D'EUROS

[Fiche](#)

- > CONSEIL EUROPÉEN DE LA RECHERCHE (ERC)
- > TECHNOLOGIES FUTURES ET ÉMERGENTES (FET)
- > ACTIONS MARIE CURIE  
Les compétences, la formation et l'évolution de la carrière des chercheurs
- > INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE

### VOLET 2

#### PRIMAUTÉ INDUSTRIELLE

17 MILLIARDS D'EUROS

[Fiche](#)

- > TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)
- > LES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES CLÉS (KET)
- > SOUTIEN AUX PME INNOVANTES
- > ACCÈS AU FINANCEMENT À RISQUE
- > ESPACE

### VOLET 3

#### DÉFIS SOCIÉTAUX

29,7 MILLIARDS D'EUROS

- > SANTÉ, DÉMOGRAPHIE, BIEN-ÊTRE - [Fiche](#)
- > SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AGRICULTURE, BIOÉCONOMIE - [Fiche](#)
- > ÉNERGIES SÛRES, PROPRES ET EFFICACES - [Fiche](#)
- > TRANSPORTS INTELLIGENTS, VERTS ET INTÉGRÉS - [Fiche](#)
- > CHANGEMENT CLIMATIQUE, MATIÈRES PREMIÈRES - [Fiche](#)
- > INCLUSION, INNOVATION, SÉCURITÉ - [Fiche](#)

### PROGRAMME TRANSVERSAL

- > Centre commun de Recherche (JRC)
- > Institut européen d'innovation et de technologies (IET)
- > Science pour et avec la société
- > Coopération internationale

### EURATOM

- > Le 8e programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour les activités de recherche et de formation en matière nucléaire (Traité EURATOM)

## FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME HORIZON 2020

### Types de projets financés

Deux types de projets collaboratifs ou individuels :

- > les actions de recherche et d'innovation : recherche fondamentale et appliquée, développement technologique, tests et prototypes en laboratoire.
- > les actions d'innovation : actions de démonstration, de test, de validation à grande échelle.

–

### Pays participants

Les 28 Etats membres de l'Union européenne. Certains pays hors Union européenne peuvent participer au programme. Les modalités de leur participation dépendent de la signature d'un accord avec l'Union européenne. [Informations](#)

–

### Qui peut déposer un projet ?

Toute entité juridique établie dans un État membre ou un pays associé, ou créée au titre du droit de l'Union, toute organisation internationale d'intérêt européen, toute entité juridique établie dans un pays tiers désigné dans le programme de travail.

Autorités publiques locales, régionales et nationales, entreprises dont PME, chercheurs, groupes de recherche d'universités ou instituts de recherche, organisations de la société civile, clusters et autres organisations intermédiaires, organisations et chercheurs de pays tiers suivant les volets.

## RÉSEAU DES POINTS DE CONTACT NATIONAUX



Le programme Horizon 2020 bénéficie d'un **dispositif national d'accompagnement**: les points de contact nationaux (P.C.N) sont chargés de diffuser l'information et de sensibiliser les acteurs aux programmes européens de recherche et d'innovation.

En France, le MENESR pilote le réseau des P.C.N.

Vous trouverez un grand nombre d'informations sur le programme, les appels à propositions, les projets en cours et les journées d'informations sur le site français du programme.

[Horizon2020.gouv.fr](http://Horizon2020.gouv.fr)



BUDGET : 13 MILLIARDS €

## Le Conseil Européen de la Recherche

Ce volet est dédié à la recherche exploratoire. L'unique critère de sélection est l'excellence scientifique.

-

### PRIORITÉS

Trois types de bourses sont attribués dans le cadre de ce programme :

- > **LES BOURSES « STARTING GRANTS »** permettent à des jeunes scientifiques de constituer une équipe de recherche autour d'un thème original. Parmi elles, certaines s'adressent aux chercheurs ayant fini leur thèse depuis 2 à 7 ans et d'autres aux chercheurs ayant fini leur thèse depuis 7 à 12 ans.
- > **LES BOURSES « ADVANCED GRANTS »** permettent à des scientifiques confirmés de proposer un sujet en rupture par rapport à leurs activités de recherche.
- > **LES BOURSES « PROOF OF CONCEPT »** permettent aux chercheurs lauréats d'une des bourses précédentes de financer l'innovation résultant de leurs recherches.

Dans chacun des cas, les bourses sont ouvertes à tous les chercheurs quelle que soit leur nationalité. Cependant, les recherches doivent être menées dans un institut public ou privé d'un Etat membre de l'UE ou d'un Etat associé.

BUDGET : 2,7 MILLIARDS €

## Les technologies futures et émergentes (FET)

Les projets de cet axe doivent être mis en œuvre obligatoirement de façon collaborative. Trois approches le composent :

**FET OPEN** pour permettre l'émergence de nouvelles idées, grâce notamment à de nouvelles collaborations. Seuls les projets spécifiques ciblés en matière de recherche seront financés.

**FET PROACTIVE** : les thèmes de recherche sont prédéfinis par la Commission européenne en concertation avec les communautés de recherche et les Etats membres.

**FET FLAGSHIPS** : projets extrêmement larges et ambitieux nécessitant des financements de l'Union, des Etats membres et des acteurs publics et privés. Ces projets devraient avoir pour but de changer fondamentalement la science, les technologies, voire la société.

-

### PRIORITÉS

Les thèmes sont :

- > Systèmes universels pour la science (pour une approche intégrée des systèmes de données au niveau mondial)
- > Systèmes cognitifs artificiels
- > Physique et technologies quantiques
- > Haute performance informatique

BUDGET : 6,1 MILLIARDS €

## Les actions Marie Sklodowska Curie

Ce programme est un système de bourse attribuées individuellement aux chercheurs, quels que soient leurs domaines de recherche et leur niveau d'expériences. Au centre de ces actions se trouvent la mobilité des chercheurs.

### PRIORITÉS

Ce programme s'articule autour de cinq axes :

**1. RÉSEAU DE FORMATION INNOVANTE** : renforcer l'excellence, structurer la formation initiale et doctorale des chercheurs en début de carrière. Dans ce cadre, les formations sont mises en œuvre par des partenariats entre universités, instituts de recherche, infrastructures de recherche, entreprises, PME. Trois formes sont proposées :

- > les European Training network (ETN) : réseaux européens de formation collaboratifs.
- > les European Industrial doctorate (EID) : les doctorats industriels européens.
- > les European Joint doctorate (EJD) : les doctorats européens conjoints.

**2. ECHANGE DE PERSONNEL DE RECHERCHE ET D'INNOVATION** : favoriser la collaboration transnationale et intersectorielle (public-privé).

**3. PROGRAMME DE BOURSES INTERNATIONALES** : aider les chercheurs qui souhaitent diversifier leurs compétences par la formation, la mobilité internationale et sectorielle.

**4. COFINANCEMENT** : cofinancer des programmes doctoraux ou des programmes dédiés aux chercheurs expérimentés.

**5. NUIT EUROPÉENNE DES CHERCHEURS** : rapprocher les chercheurs du grand public et accroître la sensibilisation du public aux activités de recherche et d'innovation.

BUDGET : 2,5 MILLIARDS €

## Infrastructures de recherche

### Objectifs

Ce volet concerne les installations, ressources et services utilisés par les chercheurs pour mener leurs travaux et favoriser l'innovation dans leurs propres domaines scientifiques.

### PRIORITÉS

Le programme Infrastructures soutient le développement et le fonctionnement d'infrastructures de recherche pour des projets de dimension pan-européenne et des projets de la feuille de route ESFRI, le Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche.

### Actions financées

**Les équipements, les ressources cognitives, les infrastructures virtuelles, les infrastructures ou réseaux d'observation.**

### EN SAVOIR PLUS

#### DOCUMENTS

[Appels à propositions Pilier 1.](#)  
[Les appels à propositions](#)  
[Règlement Horizon 2020](#)

#### RESSOURCES

[Le réseau des P.C.N](#)  
[Horizon 2020 en France](#)  
[Site européen du programme](#)  
[Bureau BFCE](#)



## LES AUTRES PROGRAMMES RECHERCHE ET INNOVATION

---

### FEDER

« Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation » fait partie des priorités d'investissement pour la nouvelle politique de cohésion. Une nouvelle approche stratégique a été introduite : l'adoption, par les autorités de gestion, de Stratégies de spécialisation intelligente, guidant les investissements en recherche et innovation sur un territoire.

- > [FEDER](#)
- > [INTERREG](#)

### EUROSTARS II

Ce programme a pour but de financer des projets pour les PME européennes présentant un besoin d'innovation. La collaboration avec les centres de recherche est donc au cœur des actions financées.

- > [Eurostars II](#)

### ASSISTANCE À L'AUTONOMIE À DOMICILE

Le programme d'assistance à l'autonomie à domicile soutient des projets de recherche appliquée sur des services TIC bénéficiant aux personnes âgées en Europe. Il favorise l'émergence d'un nouvel écosystème d'innovation autour des différentes parties prenantes : associations d'utilisateurs, autorités locales, professionnels de la santé, industrie et monde de la recherche.

- > [AAL](#)

### COSME

En matière de soutien à l'innovation dans les PME, le programme COSME vient en complément du programme Horizon 2020 : en-dessous d'un certain plafond, les PME doivent se tourner vers les dispositifs COSME.

- > [Cosme](#)
-

# Technologies de l'information et de la communication

## FICHES PROGRAMMES

- > Assistance à l'autonomie à domicile
- > Horizon 2020
- > Les autres programmes

FICHE 23.

# AAL

## Assistance à l'autonomie à domicile

BUDGET DÉTERMINÉ  
ANNUELLEMENT SELON LES  
ÉTATS PARTICIPANTS

Ce programme soutient des projets en matière de technologies de l'information et de la communication dans le domaine du vieillissement en bonne santé et du changement démographique.

### PRIORITÉS

#### PRODUITS, SERVICES ET SYSTÈMES INNOVANTS

Favoriser l'émergence de produits, services et systèmes innovants basés sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) afin d'améliorer la qualité de vie, d'augmenter l'autonomie, la vie sociale et l'employabilité des seniors et de réduire les frais de santé.

#### RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION

Créer une masse critique au niveau européen pour la recherche, le développement et l'innovation dans le domaine du vieillissement actif, notamment par la création d'un environnement favorable à la participation des PME.

#### CADRE EUROPÉEN DE SOLUTIONS COMMUNES

Améliorer l'exploitation industrielle en créant un cadre européen permettant l'adoption de solutions communes, adaptées aux différentes réglementations et préférences sociales des niveaux nationaux et régionaux.

### Actions financées

- > Activités de recherche, développement, innovation
- > Activités de mise en relation, de réseautage

### Pays éligibles

Les Etats membres de l'Union européenne (à l'exception de Malte, la République Tchèque, la Slovaquie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Bulgarie, la Croatie), Israël, la Norvège, la Suisse. Les pays éligibles ne participent pas tous à chaque appel à propositions. Pour connaître les pays éligibles chaque année, se référer au texte de l'appel à propositions.

### Qui peut déposer un projet ?

Entreprises, y compris les PME, centres de recherches, universités, organisations d'usagers.

### EN SAVOIR PLUS

#### DOCUMENTS

[Les appels à propositions](#)  
[Décision de créer le programme](#)

#### RESSOURCES

[AAL en France](#)  
[Site du programme](#)  
[Bureau BFCE](#)

# Horizon 2020

## Technologies de l'information et de la communication

BUDGET : 8,975 MILLIARDS €

Les technologies de l'information et de la communication sont présentes dans les trois piliers du programme [Horizon 2020](#).

### Objectifs généraux

#### PILIER 1. EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

Technologies futures et émergentes et e-infrastructures

#### PILIER 2 'PRIMAUTÉ INDUSTRIELLE'

TIC dans le leadership industriel

#### PILIER 3. DÉFIS SOCIÉTAUX

Santé, Energie, Transports, Climat, Inclusion, Sécurité.

### Pilier 2. Primauté industrielle

Le pilier 2. soutient des projets industriels de recherche et d'innovation dans le domaine des TIC.

- > **Maintien d'une expertise solide dans les technologies clés**
- > **Transition plus rapide entre l'excellence en matière de recherche et l'accès au marché**

### PRIORITÉS

1. Ingénierie des systèmes embarqués et systèmes à faible consommation d'énergie
2. Outils informatiques de pointe
3. Internet du futur : infrastructures, technologies, services
4. Technologies pour le contenu et gestion de l'information
5. Robotique
6. Technologies génériques clés (KET) : micro et nanotechnologies électroniques, photonique

### Qui peut déposer un projet ?

Toute entité juridique établie dans l'UE, toute organisation internationale d'intérêt européen ou d'un pays tiers si désigné dans le programme de travail.

### EN SAVOIR PLUS

#### DOCUMENTS

[Les appels à propositions](#)  
[Fiche générale Horizon 2020](#)

#### RESSOURCES

[Horizon 2020 - France](#)  
[Portail européen Horizon 2020](#)  
[Bureau BFCE](#)



LES AUTRES PROGRAMMES

## TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

### FEDER ET FEADER

« Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité » fait partie des priorités d'investissement de la nouvelle politique de cohésion. Le FEDER et le FEADER, en fonction des choix opérés dans les programmes opérationnels, peuvent financer le développement des réseaux haut débit, mais aussi les usages numériques.

- > [FEDER](#)
- > [FEADER](#)
- > [INTERREG](#)

### MÉCANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE

Dans le secteur des télécommunications, le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe apporte un soutien aux actions dans le domaine des infrastructures de télécommunications. Pour le développement des réseaux à haut débit, le concours financier de l'UE passe par des instruments d'ingénierie financière (fonds propres, prêts, garanties).

- > [MIE](#)

### ERASMUS +

Le programme d'éducation et de formation permet notamment de développer les compétences numériques des Européens. Les TIC peuvent largement concourir à la réalisation des projets, voire même en être l'objet (e-learning, création de plateformes d'échanges entre écoles, etc.).

- > [Erasmus +](#)

### EUROPE CRÉATIVE

Le nouveau cadre d'action apporté aux acteurs culturels et créatifs par la société numérique doit être appréhendé dans les projets soutenus par le programme 'Europe créative'. La formation des professionnels du secteur culturel doit notamment comprendre des aspects liés au numérique. Enfin, le volet MEDIA du programme est consacré exclusivement à l'audiovisuel et au cinéma (soutien à la production, festivals audiovisuels, équipement numérique des cinémas, diffusion numérique, etc.).

- > [Europe Créative](#)

# Tourisme

## FICHE PROGRAMME

- > COSME - Tourisme
- > Les autres programmes



# COSME - Tourisme

## Objectifs généraux

Les actions de l'UE en matière de tourisme s'intègrent dans plusieurs politiques européennes : entreprises, éducation et formation, cohésion, TIC ou encore recherche. Le plan d'action européen en faveur du tourisme prévoit la réalisation d'initiatives européennes en collaboration avec les autorités nationales, régionales et locales, les associations touristiques et d'autres acteurs publics et privés du secteur.

Les financements européens pour le tourisme se retrouvent dans les fonds structurels et d'investissement et dans plusieurs programmes sectoriels : **COSME**, **INTERREG**, **EUROPE CRÉATIVE**, **ERASMUS +**, **LIFE**, **HORIZON 2020**.

La Commission européenne a publié un [Guide des financements européens pour le Tourisme](#).

## COSME

COSME est le programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises, y compris les PME. Plusieurs volets du programme font référence au tourisme. [Voir la fiche COSME](#).

**VOLET 1** : Garantir la compétitivité et la pérennité des entreprises de l'UE, y compris dans le secteur du tourisme. Il s'agit de promouvoir l'analyse comparative, l'échange de bonnes pratiques et les initiatives sectorielles.

**VOLET 4** : Encourager l'esprit d'entreprise en Europe, soutenir le développement des compétences entrepreneuriales, en particulier les nouveaux entrepreneurs, les jeunes et les femmes (y compris Erasmus pour jeunes entrepreneurs).

## Actions

- > Augmenter les flux du tourisme en basse et moyenne saisons
- > Diversifier l'offre touristique européenne en développant des produits touristiques transnationaux et durables
- > Le Prix EDEN - Destination européenne d'Excellence
- > Favoriser les synergies avec les industries créatives et le haut de gamme
- > Le développement d'un Observatoire virtuel du tourisme

## EN SAVOIR PLUS

### DOCUMENTS

[Les appels à propositions](#)  
[Politique européenne tourisme](#)  
[Réseaux sur le tourisme](#)

### RESSOURCES

[DG Entreprises - Commission européenne](#)  
[Site COSME](#)  
[P.C.N France](#)  
[Bureau BFCE](#)



## LES AUTRES PROGRAMMES

# TOURISME

### FEDER

Le tourisme fait partie des priorités d'investissement du FEDER. En fonction des axes prioritaires de chaque programme opérationnel régional, le FEDER peut financer des projets relatifs au tourisme.

> [FEDER et FSE](#)

### ERASMUS +

La formation des professionnels du tourisme est éligible aux actions de mobilité du programme « Erasmus + ». De même, la collaboration avec les acteurs du tourisme dans le cadre des partenariats stratégiques et des actions dans le domaine du sport peuvent être envisagées.

> [ERASMUS +](#)

### INTERREG

Les budgets alloués aux programmes INTERREG proviennent du FEDER. À ce titre, le tourisme peut se retrouver parmi les priorités d'investissements des programmes de coopération territoriale.

> [INTERREG](#)

### HORIZON 2020

Un projet relatif au tourisme peut être pertinent dans le cadre d'Horizon 2020 si il comporte des aspects de recherche et d'innovation.

> [Horizon 2020](#)

### EUROPE CRÉATIVE

La transversalité et la coopération avec d'autres secteurs sont encouragées dans le cadre du nouveau programme de soutien à la culture et à la créativité. Ainsi, le tourisme culturel peut être ciblé dans le cadre d'un projet « Europe créative ».

> [Europe Créative](#)

### LIFE

Le programme Life peut financer un projet relatif au tourisme si la dimension environnementale est centrale dans le projet, par exemple le lien entre la protection des zones Natura 2000 et le développement économique.

# Transports

## FICHES PROGRAMMES

- > Horizon 2020
- > Mécanisme pour l'interconnexion en Europe
- > Les autres programmes

# Horizon 2020

## Transports intelligents, verts et intégrés

**BUDGET : 6,3 MILLIARDS €** Défi sociétal n°4 du programme [Horizon 2020](#). **Le programme soutient la recherche, l'innovation et la démonstration dans le domaine des transports aérien, terrestre - route et rail, maritime et les systèmes inter/multi modaux.** L'objectif est de répondre à la hausse de la mobilité des personnes et aux défis environnementaux qui l'accompagnent.

### Objectifs spécifiques

- > Réduction des émissions de gaz à effets de serre, utilisation croissante des technologies de l'information, amélioration de la sécurité des systèmes de transports.
- > Renforcer la compétitivité des industries européennes dans le secteur des transports.

### PRIORITÉS

Ce programme est composé de cinq volets :

#### 1. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'amélioration de la performance environnementale et la réduction du bruit et des vibrations  
Développement d'équipements, d'infrastructures et de services intelligents

#### 2. MOBILITÉ URBAINE

Mobilité, sécurité et gestion du trafic  
Réduction substantielle de la congestion

#### 3. AMÉLIORATION DE LA MOBILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Nouveaux concepts de fret et de logistique  
Réduction du nombre d'accidents et amélioration de la sécurité

#### 4. PRIMAUTÉ INTERNATIONALE DE L'INDUSTRIE EUROPÉENNE DES TRANSPORTS

Développement de la prochaine génération de moyens de transport  
Systèmes de contrôle embarqués intelligents  
Processus de production avancés

#### 5. EXPLORATION DE CONCEPTS DE TRANSPORTS INNOVANTS

Développement de la recherche socio-économique, comportementale et d'aide à la décision  
Déploiement des technologies et services innovants pour les transports intelligents, verts, intégrés

### Qui peut déposer un projet ?

Toute entité légale dans un État membre ou un pays associé. Les autorités publiques, les entreprises, les universités, les organisations internationales, la société civile.

### EN SAVOIR PLUS

### DOCUMENTS

[Les appels à propositions Horizon 2020 - Fiche générale](#)

### RESSOURCES

[P.C.N France](#)  
[Horizon 2020 en France](#)  
[Portail européen Horizon 2020](#)

# MIE Mécanisme pour l'interconnexion en Europe

BUDGET : 33,2 MILLIARDS €

Le Mécanisme pour l'interconnexion (MIE) soutient le développement des **réseaux transeuropéens de transport, d'énergie et de télécommunications**. Le MIE contribue à développer des infrastructures et des services dans les trois secteurs via des subventions, des marchés et des instruments financiers. La priorité est donnée aux projets d'intérêt commun au niveau européen, sur les thématiques ou dans les zones géographiques mentionnées dans les annexes du règlement.

## PRIORITÉS

### TRANSPORTS

BUDGET : 26,3 MILLIARDS €

- > Les goulets d'étranglement, l'interopérabilité ferroviaire et les liaisons manquantes.
- > Garantir des systèmes de transports durables et efficaces à long terme.
- > Optimiser l'intégration et l'interconnexion des modes de transports, renforcer l'interopérabilité des services de transport.

### ÉNERGIE

BUDGET : 5,8 MILLIARDS €

- > Améliorer la compétitivité par l'intégration plus poussée du marché intérieur de l'énergie.
- > Renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'Union.
- > Contribuer au développement durable et à la protection de l'environnement.

### TÉLÉCOMMUNICATIONS

BUDGET : 1,1 MILLIARD €

- > Achever et permettre le fonctionnement du marché intérieur pour soutenir la compétitivité.
- > Favoriser l'interconnexion, l'interopérabilité des réseaux à haut débit et l'accès non discriminatoire aux réseaux.

## Pays éligibles

Les 28 Etats membres de l'Union européenne. En fonction du volet du programme, certains pays hors Union européenne peuvent être éligibles. [Informations](#)

## Qui peut déposer un projet ?

Entreprises ou organismes publics ou privés, organisations internationales.

## EN SAVOIR PLUS

### DOCUMENTS

[Règlement MIE](#)  
[Appel à propositions TIC](#)  
[Appel à propositions Energie](#)  
[Appel à propositions Transports](#)

### RESSOURCES

[Site du programme](#)  
[Bureau BFCE](#)



LES AUTRES PROGRAMMES

## TRANSPORTS

---

### FEDER

Le transport fait partie des priorités d'investissement du FEDER. En fonction des axes prioritaires de chaque programme opérationnel régional, le FEDER peut financer des projets relatifs aux transports.

> [FEDER et FSE](#)

---

## RÈGLES GÉNÉRALES

CHAQUE PROGRAMME EUROPÉEN RÉPOND À DES RÈGLES SPÉCIFIQUES, MAIS IL EST POSSIBLE D'IDENTIFIER DES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES.

### PARTENARIAT TRANSNATIONAL

Un projet doit être présenté par un consortium de partenaires provenant de différents pays participant au programme. Le nombre minimum de partenaires et de pays participants varient selon les projets.

### VALEUR AJOUTÉE EUROPÉENNE

Un projet doit avoir une dimension européenne, être pertinent et innovant pour l'UE.

### MISE EN CONCURRENCE

Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'un appel à propositions. Seuls les meilleurs projets obtiennent un financement, en fonction de critères définis dans l'appel à propositions.

### COFINANCEMENT

L'UE ne finance pas le coût total du projet. Le taux de cofinancement diffère selon les programmes.

### ÉLIGIBILITÉ DES COÛTS

Les dépenses d'un projet ne sont pas toutes éligibles à un cofinancement européen.

### FORMALISME

La vérification du respect des règles énoncées dans l'appel à propositions (la date limite de dépôt, les pièces justificatives, la signature du représentant légal, etc.) constitue la première étape du processus de sélection.

## BIEN CHOISIR

À chaque étape, le Bureau BFCE oriente les porteurs de projet.

- > **Le programme** : veiller à ce que les objectifs du projet correspondent à ceux du programme. Pour cela, il faut anticiper l'appel à propositions et consulter les programmes de travail.
- > **Les partenaires** : ils doivent être actifs dans la mise en œuvre du projet, complémentaires dans leur expertise et dans leur répartition géographique.
- > **Le statut au sein du consortium** : Le coordinateur est responsable du projet. Il est le point de référence des partenaires du projet et de la Commission européenne. Il prépare avec elle le plan de financement du projet. Il reçoit et gère la subvention européenne.

# CYCLE D'UN PROJET EUROPÉEN

QUELLES SONT LES ÉTAPES IMPORTANTES D'UN PROJET COFINANCÉ PAR UN PROGRAMME EUROPÉEN ? VOUS TROUVEREZ ICI DES CONSEILS UTILES POUR LA CONCEPTION ET LA GESTION D'UN PROJET EUROPÉEN.

## 1. IMAGINER UN PROJET

### Avoir une idée de projet

Le projet doit avoir une dimension européenne pour prétendre à un financement de l'UE.

### Faire concorder les objectifs du projet avec les priorités politiques de l'UE.

Les objectifs du projet doivent s'inscrire dans le cadre des priorités politiques fixées par l'UE. Ils doivent aussi correspondre aux objectifs du programme et à ceux de l'appel à propositions.

Cibler le programme de financement adéquat.

### Où trouver les informations ?

- > les documents de l'appel à propositions,
- > le guide du programme,
- > le site internet du programme.

## 2. CONCEVOIR UN PROJET

### Vérifier les critères d'éligibilité

Le guide du candidat et l'appel à propositions énumèrent les critères d'éligibilité. La vérification par la Commission européenne du respect de ces critères est une première étape dans le processus de sélection des projets.

### Formuler l'idée du projet

Avant la rédaction formelle du dossier de candidature, un document synthétique décrivant les éléments essentiels du projet peut être utile pour rechercher des partenaires et pour identifier les forces et faiblesses de l'idée de projet.

## RECHERCHER DES PARTENAIRES

Le partenariat idéal est caractérisé par l'équilibre géographique entre ses membres, leur coopération active, l'équilibre des rôles et des financements, l'expérience suffisante d'au moins une partie des partenaires en matière de projets européens.

- Faire appel à des coopérations existantes.
- Trouver des partenaires dans le cadre de réseaux européens.
- Participer aux journées d'information et aux ateliers de développement de projets.
- Solliciter le bureau BFCE pour diffuser des recherches de partenaires dans les réseaux et auprès d'autres régions d'Europe.
- Répondre à une recherche de partenaires transmise par le bureau BFCE.



## 3. RÉPONDRE À UN APPEL À PROPOSITIONS

### Le formulaire en ligne comprend :

- > une attestation sur l'honneur de l'authenticité des informations fournies.
- > **la description du projet** : cohérente, simple, claire, explicite, circonscrite. Elle doit montrer que le projet est rigoureusement planifié selon les critères d'évaluation de l'appel à propositions.
- > **le budget prévisionnel** du projet : les dépenses estimées, comprenant les frais directs (salaires, frais de déplacement, coûts d'équipements...) et les frais indirects (au prorata du total des frais directs).
- > **les recettes** estimées comprenant la subvention demandée et le cofinancement (financement des partenaires, revenus du projet, autres subventions publiques).

### COMPLÉTER LE DOSSIER

- > Procédure dématérialisée.
- > Prendre connaissance des différentes sections du formulaire.
- > S'assurer de la répartition des tâches et du budget entre les partenaires.
- > Garder du temps pour la rédaction et l'envoi par les partenaires de leurs documents justificatifs.
- > Une fois le dossier complété, il peut être utile de le faire relire à un tiers.

## NUMÉRO PIC

Pour certains programmes comme Erasmus +, les candidats doivent créer un numéro d'identification sur **le portail des participants**. Un seul numéro par organisation est nécessaire, même si plusieurs projets sont déposés. Il est conseillé de créer ce numéro le plus tôt possible car la validation des pièces justificatives peut prendre jusqu'à 40 jours. Une fois attribué, il sera valable pour tout dépôt de projet jusqu'à 2020.

## UN APPEL À PROPOSITIONS

Les projets sont mis en concurrence au niveau européen et seuls les meilleurs sont retenus. Un appel à propositions est publié au [Journal officiel de l'UE](#).



- > sommaire/ introduction/contexte
- > objectifs/thèmes/priorités
- > calendrier/date limite de dépôt du dossier
- > budget
- > critères d'éligibilité
- > activités finançables
- > critères d'exclusion/de sélection/d'attribution
- > taux de cofinancement/subvention maximum
- > procédures de soumission du dossier
- > calendrier de mise en œuvre du projet



## PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION DES PROJETS

Exemple du programme ERASMUS+ pour lequel les critères de sélection sont :

### PERTINENCE

**La pertinence du projet** : les objectifs du projet sont en accord avec ceux du programme, la proposition est innovante ou complémentaire d'une initiative existante, et comporte une valeur ajoutée européenne ;

### MISE EN ŒUVRE

**La qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet** : le projet est clair, cohérent, réalisable, et le programme de travail complet ;

### IMPACT

**La qualité de l'équipe du projet et des accords de coopération** : expertises, expériences et origines variées, justification des partenaires et des pays choisis, existence des mécanismes de coopération et de communication ;

### DISSÉMINATION

**L'impact et la dissémination** : impact potentiel sur les participants et non participants, mesures d'évaluation et de dissémination, production de matériel promotionnel.

## 4. RÉALISER LE PROJET

### NÉGOCIATION DU CONTRAT DE SUBVENTION

Les projets sélectionnés pourront voir leur contenu et leur budget révisés sur demande de la Commission.

### VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Dans la plupart des cas, une avance sur la subvention est accordée pour éviter d'éventuelles difficultés de trésorerie. Le versement du complément de subvention intervient à la fin du projet sur présentation des derniers livrables.

### MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET

Les activités prévues sont réalisées et des rapports de mise en œuvre sont à fournir à la Commission européenne. Le coordinateur est responsable du bon déroulement du projet.

### FIN DU PROJET

Le projet sera soumis à une évaluation finale et devra faire l'objet de campagnes de communication et de dissémination des résultats.

# RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

## BUREAU BFCE

Les porteurs de projets de Bourgogne et de Franche-Comté peuvent **contacter le bureau** à toutes les étapes : la pertinence d'un projet au regard des programmes européens, le choix du programme, la recherche de partenaires, la préparation et la relecture du dossier de candidature.

## P.C.N.

Les **points de contact nationaux** des programmes répondent aux questions des porteurs de projets et peuvent les accompagner dans le montage du projet.

## JOURNÉES D'INFORMATION

Les porteurs de projets peuvent obtenir des réponses à leurs questions, et trouver des partenaires en participant aux **journées d'information** organisées régulièrement sur les différents programmes européens.

## DOCUMENTATION

Le site du programme, l'appel à propositions, le guide du programme et les programmes de travail annuels.

**Voir les fiches de ce guide.**

## CENTRES D'INFORMATION EUROPE DIRECT

Les Centres d'information Europe Direct sont présents au **niveau local** en [Bourgogne](#) et en [Franche-Comté](#). Ils offrent un service gratuit d'information et d'accompagnement aux citoyens sur l'UE.

## COMMISSION EUROPÉENNE

**Les services de la Commission européenne ou de ses agences exécutives** répondent à certaines questions posées par les porteurs de projets. Il est donc possible de les interroger pour obtenir des éclaircissements, sur ce qui est attendu d'un projet par exemple.

CHAPITRE	FICHES PROGRAMMES
Action extérieure	<a href="#">Fiche 1.</a> OSC- AL
Agriculture	<a href="#">Fiche 2.</a> Horizon 2020
Cohésion	<a href="#">Fiche 3.</a> INTERREG France-Suisse <a href="#">Fiche 4.</a> INTERREG B Europe du Nord Ouest <a href="#">Fiche 5.</a> INTERREG VB Espace Alpin <a href="#">Fiche 6.</a> INTERREG Europe <a href="#">Fiche 7.</a> URBACT
Consommation, Santé	<a href="#">Fiche 8.</a> Santé <a href="#">Fiche 9.</a> Consommation <a href="#">Fiche 10.</a> Horizon 2020 - Santé
Culture, Citoyenneté	<a href="#">Fiche 11.</a> Europe pour les Citoyens <a href="#">Fiche 12.</a> Europe Créative
Education, Jeunesse, Sport	<a href="#">Fiche 13.</a> Erasmus +
Emploi, Affaires sociales	<a href="#">Fiche 14.</a> EaSI <a href="#">Fiche 15.</a> Horizon 2020 - Social
Energie, Environnement	<a href="#">Fiche 16.</a> Horizon 2020 - Energie <a href="#">Fiche 17.</a> Horizon 2020 - Climat <a href="#">Fiche 18.</a> LIFE
Entreprises, Innovation	<a href="#">Fiche 19.</a> Cosme <a href="#">Fiche 20.</a> Eurostars <a href="#">Fiche 21.</a> Horizon 2020
Recherche et Innovation	<a href="#">Fiche 22.</a> Horizon 2020
Technologies de l'Information et de la Communication	<a href="#">Fiche 23.</a> Assistance à l'autonomie à domicile <a href="#">Fiche 24.</a> Horizon 2020 - TIC
Tourisme	<a href="#">Fiche 25.</a> Cosme et Tourisme
Transports	<a href="#">Fiche 26.</a> Horizon 2020 - Transports <a href="#">Fiche 27.</a> Mécanisme pour l'interconnexion en Europe



## Bureau Bourgogne Franche-Comté Europe

[www.bfce.eu](http://www.bfce.eu)

Rue d'Arlon 55  
1040 Bruxelles  
Belgique

Tel.  
0032 2 231 10 50